

L'ANR et LabCom

Des liens cruciaux pour la chaîne de l'innovation

Mis en place depuis 2013, l'instrument LabCom vise à développer le potentiel de partenariats industriels et de transferts existants chez les acteurs de la recherche académique. L'enjeu de cette action est d'accompagner ces acteurs dans l'établissement de nouveaux partenariats bilatéraux renforcés avec les entreprises, en particulier les Petites et Moyennes Entreprises (PME), les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) et les Très Petites Entreprises (TPE) car ces liens sont cruciaux dans la chaîne de l'innovation.

122 PROJETS FINANCÉS
DEPUIS 2013

PRÈS DE **25%**
DE TAUX DE SUCCÈS

Un dispositif simple et efficace

- Examen des candidatures ouvert au fil de l'eau
- Sélection par les pairs s'appuyant sur un seul comité
- Pas de structure matérielle imposée
- Financement forfaitaire du laboratoire de recherche publique à hauteur de 300 k€

Le dossier de candidature

- Partenariat bilatéral : un organisme de recherche et une PME ou ETI ou TPE
- Un engagement à signer un contrat de laboratoire commun définissant :
 - Une feuille de route de recherche et d'innovation (programme sur au moins 3 ans, ne se limitant pas à des objectifs définis à l'avance)
 - Une stratégie de valorisation commune
 - Une gouvernance commune
 - Des moyens humains et matériels
 - Une stratégie de pérennité de la collaboration au-delà du soutien de l'ANR

Un fonctionnement en deux temps

1 - Phase de montage

- Durée maximale souhaitée : 6 mois, définie dans la proposition
- Financement : 50 k€
- Validation par l'ANR du contrat de laboratoire commun

2 - Phase de fonctionnement

- Le temps restant jusqu'à T0 + 36 mois
- Pas de prolongation
- Financement : 250 k€

Pour tout renseignement :
labcom@agencerecherche.fr